

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2024

Etaient présents : Mmes FRANCOIS, FUMEY, SOUM-GLAUDE,

Mrs : AZEMA, BETEILLE, CANAL, HERRERO, MICHEL, PALAU

Absents excusés : Mme VINCENT, Mr FOUCQUE,

LANCEMENT APPEL D'OFFRES TRAVAUX LOTISSEMENT LA BOURDETTE

Le Conseil Municipal décide de lancer l'appel d'offres pour l'opération « création d'un lotissement communal « La Bourdette ». En effet, la décomposition du coût prévisionnel global et forfaitaire pour les deux tranches a été transmise à la commune par le cabinet CETUR 11290 ALAIRAC : Deux tranches : une tranche ferme de 250 000.00 € HT (lots 1 à 7) et une tranche optionnelle pour un montant de 87 000.00 € HT (lots 8 à 11).

De plus, l'assemblée entérine le taux de rémunération du cabinet CETUR fixé à 7 % du montant global du marché soit 337 000.00 € HT et dit que le montant des honoraires de ce cabinet sera donc de 23 590.00 € HT soit 28 308.00 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES

- Au vu des notifications des subventions accordées par l'Etat, la Région et le Département de l'Aude, le Conseil Municipal décide de lancer l'appel d'offres pour le dossier « aménagement paysager d'espaces naturels et cultivés du vallon de l'Aiguebelle, site de la cascade – signalétique »
- Un rappel à l'ordre a été fait auprès de l'auteur des tags effectués sur l'abri bus, avenue de la liberté
- Un rappel à l'ordre a également été fait auprès de jeunes du village qui auraient lancé des pierres sur le toit des vestiaires du stade.
- Suite à l'annonce de la fermeture de la boulangerie et en accord avec les gérants, la commune se propose de relayer leur annonce dès qu'ils l'auront rédigé. Tous les membres du conseil municipal déplorent cette fermeture et souhaitent que ce commerce perdure dans le village.
- A la question de l'avancement de la construction du nouvel EHPAD, Monsieur le Maire informe que des forages ont été effectués sur le terrain au lotissement prat moulis mardi 15 octobre 2024. Le choix de l'architecte devrait être fait en fin d'année avec un dépôt de permis de construire au 1^{er} semestre 2025.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 H 45

Le Maire,

